CRITERIUM FEDERAL - NATIONALE 2 - ZONE 4 – SUD-EST
Saison 2026 / 2027

Organisation sportive

L'échelon national 2 zone 4 (zone Sud-Est) organisera 10 tableaux pour cette compétition.
- Cinq tableaux masculins : un tableau Senior (MSE), un tableau – de 19 ans (M19), un tableau – de 15 ans (M15), un tableau – de 13 ans (M13) et un tableau – de 11 ans (M11).
- Cinq tableaux féminins : un tableau Senior (DSE), un tableau – de 19 ans (D19), un tableau – de 15 ans (D15), et un tableau – de 13 ans (D13) et un tableau de – de 11ans (D11).
Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Déroulement des tableaux

Les tableaux MSE, M19, M15, M13 et M11 comportent 16 participants ; après 4 poules de 4, la formule de la compétition est celle figurant à l'annexe 2 du titre III CF, choix D1, pour un classement intégral de 1 à 16.
Les tableaux DSE, D19, D15, D13 comportent 12 participantes ; 4 poules de 3 ; Barrages 2èmes/3èmes ; les gagnantes en 1/4F avec les 1ères pour un classement de 1 à 8 ; les perdantes jouent les places 9 à 12 ; Classement intégral de 1 à 12.
Le tableau D11 comporte 8 participantes, une poule de 8 permettra de classer les joueuses.
Dans le cas d'un tableau (pouvant regrouper plusieurs catégories) de 8 joueuses, une poule de 8 sera appliquée !
En cas d'absence dans les tableaux féminins le JA adaptera la formule.

Placement des joueurs (article III.205.4 et I.302)

Pour le 1er tour, les joueurs sont placés à partir du dernier classement officiel diffusé.
Pour les autres tours, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points 'licence' que lui .

Montées et descentes Rappel des règlements sportifs (article III.205.2):

*A l'issue de chacun des **trois premiers tours :***
- Les 1ers des tableaux ME et DE accèdent obligatoirement à la nationale 1 ;
- Les 1ers des tableaux M19, M15, D19, D15 accèdent à la nationale 1 ou participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur (exemple : le premier en M15 joue le tour suivant en M19) ;
- Les 1ers des tableaux M13, M11, D13, D11 participent en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur (exemple : la première en D13 joue le tour suivant en D15).

*A l'issue du **dernier tour** :*
- Les 1ers des tableaux ME et DE accèdent à la nationale 1 ou participe en nationale 2, la saison suivante ;
*- Les 1ers des tableaux M19, M15, D19, D15 accèdent en N1, **s'ils restent dans la même catégorie d'âge** (Seuls les C1, J1, J2, J3 monteront en N1). Ils peuvent demander à rester en N2 dans le tableau d'âge immédiatement supérieur ;*
***S'ils changent de catégorie d'âge**, ils joueront en N2 dans la catégorie d'âge supérieure ; une C2 (future J1) jouera en D19 ;*
- Les 1ers des tableaux M13, M11, D13, D11 joueront en N2 dans la catégorie d'âge supérieure (une Minime jouera en D15).

Les descentes en régionale 1 (souvent appelée PN) dans tous les tableaux sont en fonction des montées de cette division et des éventuelles descentes des tableaux Élite en -19, -19 en -15, -15 en -13, et -13 en -11.

Les montées de régionale sont les suivantes :
6 montées pour les tableaux masculins : **en M13, M15, M19 et MSE**, **4** AURA, **2** PACA + Corse ; **en M11, 3 montées par ligue ;**
3 montées pour les tableaux féminins : **2** pour AURA, **1** pour PACA + Corse excepté en DES **1** pour AURA, **2** pour PACA + Corse

Pour les catégories d'âge existantes en nationale 2, si le montant de régionale choisit de monter dans la catégorie d'âge supérieure en régionale, il ne pourra plus accéder à la nationale 2 dans la saison.

Forfaits, retards, abandons, et absences

La date limite des repêchages suite aux désistements est fixée au mercredi soir précédant l'épreuve.
Pour les forfaits, il sera fait application de l'article III.113 des règlements sportifs fédéraux.
Pour les retards, il sera fait application de l'article III.110 des règlements sportifs fédéraux.
Pour les abandons, il sera fait application de l'article III.109 des règlements sportifs fédéraux.
Une absence à un tour de CF N2, sera 'justifiée' sur présentation d'un document idoine, dans les cas de **voyage scolaire, Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie), hospitalisation, sélection ou stage de sélection national de la DTN ou des fédérations affinitaires associées**. Les autres cas restent à l'appréciation de la CSF.

Engagement : L'inscription au CF permet de participer en nationale 2 sans payer un droit supplémentaire.

Constitution de la division pour le premier tour de la saison

* La qualification des joueurs(euses) tient compte du **cumul des points CF de la saison précédente**.
* Les joueurs non conservés en N1, sont classés sur le cumul des points A de N1 du tableau de la catégorie d'âge de la saison suivante ; ensuite, ceux qui n'ont pas obtenu de points A dans le tableau de la catégorie d'âge de la saison suivante, sont classés sur les points A du tableau de leur catégorie d'âge de la saison écoulée.
* Les demi-finalistes des championnats de France Benjamin(e)s, de la saison précédente seront qualifiés en N2 !
* Les vainqueurs de N2 au dernier tour de la saison précédente ont été qualifiés en N1 ou N2 de leur nouvelle catégorie d'âge, en suivant l'article III.205.2, qui tient compte de l'absence de tableaux -13 et -11, en N1.
* S'ils ne sont pas déjà qualifiés d'après leur cumul de la saison précédente, les vainqueurs de PN au dernier tour de la saison précédente sont incorporés en N2 dans leur catégorie d'âge s'ils n'en changent pas.
* Les joueurs (joueuses) retenu(e)s à un échelon, et ayant refusé cet échelon, seront pris(es) dans le même tableau de la division inférieure.

1) Le tableau **M**essieurs SEniors (MSE) est accessible aux joueurs de toutes les catégories d'âge ; Il comprend les montants éventuels, les seniors et vétérans non retenus en N1, ayant des points A dans le tableau senior ou junior, complétés à 16 dans l'ordre décroissant des points CF.

2) Le tableau **M**essieurs – de **19** ans (M19) est limité aux joueurs de -19 ans ; Il comprend les montants éventuels, les juniors non retenus en N1, ayant des points A dans le tableau juniors ou cadets, complétés à 16 dans l'ordre décroissant des points CF.

3) Le tableau **M**essieurs – de **15** ans (M15) est limité aux joueurs de -15 ans ; Il comprend les montants éventuels, les joueurs non retenus en N1 ayant des points A dans le tableau cadets, complétés à 16 dans l'ordre décroissant des points CF.

4) Le tableau **M**essieurs – de **13** ans (M13) est limité aux joueurs de -13 ans ; Il comprend les montants éventuels, complétés à 16 dans l'ordre décroissant des points CF.

5) Le tableau **M**essieurs – de **11** ans (M11) est limité aux joueurs de -11 ans ; Il comprend les montants éventuels, 1 joueur invité par le coordonnateur ETR **de chaque ligue**, complétés à 16 dans l'ordre décroissant des points CF.

6) Le tableau **D**ames **SE**niors (DSE) est accessible aux joueuses de toutes les catégories d'âge ; Il comprend les montantes éventuelles, les joueuses 'senior' et 'vétéran' non retenues en N1 ayant des points A dans le tableau senior ou junior, complétées à 12 dans l'ordre décroissant des points CF.

7) Le tableau **D**ames – de **19** ans (D19) est limité aux joueuses de -19 ans ; Il comprend les montantes éventuelles, les juniors non retenus en N1 ayant des points A dans le tableau juniors ou cadets, complétées à 12 dans l'ordre décroissant des points CF.

8) Le tableau **D**ames – de **15** ans (D15) est limité aux joueuses de -15 ans ; Il comprend les montantes éventuelles, les joueuses non retenues en N1 ayant des points A dans le tableau cadets, complétées à 12 dans l'ordre décroissant des points CF.

9) Le tableau **D**ames – de **13** ans (D13) est limité aux joueuses de -13 ans ; Il comprend les montantes éventuelles, complétées à 12 dans l'ordre décroissant des points CF.

10) Le tableau **D**ames – de **11** ans (D11) est limité aux joueuses de -11 ans ; Il comprend les montantes éventuelles, 1 joueuse invitée par le coordonnateur ETR **de chaque ligue,** complétées à 8 dans l'ordre décroissant des points CF.

Première participation ou reprise d'activité

Le nombre d'intégrations de joueurs et joueuses dont c'est la 1ère participation au CF ou qui ont arrêté au moins une saison sera **au maximum de 25%,** c'est-à-dire **4** en masculins, et **3** en féminines ; il ne s'agit pas d'un droit, mais d'une possibilité destinée à éviter les trop gros classements en PN ; ils sont pris dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Les joueur(euse)s qui s'engagent après la date d'inscription sont placé(e)s, quel que soit leur classement, à l'échelon régional par leur ligue ou départemental par leur comité.